



### RECOMMANDATION FAVORABLE DU COMITE INDEPENDANT DE REVUE DES DONNEES DE POURSUIVRE L'ETUDE DE PHASE 2 EVALUANT L'ACTIVITE ANTIVIRALE DU MASITINIB DANS LE TRAITEMENT DU COVID-19

*Paris, 14 septembre 2022, 18h15*

**AB Science SA** (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui la poursuite de l'étude de phase 2 évaluant l'activité antivirale du masitinib chez les patients ayant un diagnostic confirmé de COVID-19, suite à la recommandation formulée par le comité indépendant de revue des données (IDMC).

Cette étude de phase 2 (AB21002) randomisée (1:1), en double aveugle, menée sur 78 patients, vise à évaluer l'efficacité antivirale du masitinib chez les patients non hospitalisés qui risquent de développer un COVID-19 sévère et chez les patients hospitalisés ayant besoin d'oxygène (via un masque ou une canule nasale).

L'analyse visait à évaluer la sécurité du traitement et était basée sur les premiers 50% du recrutement cible de l'étude. L'IDMC a indiqué qu'il n'y avait pas de problème de tolérance et a recommandé la poursuite de l'étude sans restrictions.

Cette étude vise la même population que les traitements antiviraux enregistrés, à savoir le Paxlovid® (Pfizer) et le Molnupiravir® (Merck).

AB Science a actuellement deux études cliniques de phase 2 en cours dans le traitement du COVID-19 :

- L'étude AB21002, qui vise à évaluer l'activité antivirale du masitinib chez les patients atteints de COVID-19 léger à modéré.
- L'étude AB20001, qui vise à évaluer la tolérance et l'efficacité du masitinib associé à l'isoquercétine chez les patients hospitalisés atteints de COVID-19 modéré ou sévère.

Les deux études ont à présent reçu une recommandation positive de l'IDMC.

#### **À propos d'AB Science**

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares, ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : [www.ab-science.com](http://www.ab-science.com)

#### **Déclarations prospectives – AB Science**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers,

des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

**Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :**

**AB Science**

Communication financière

[investors@ab-science.com](mailto:investors@ab-science.com)